Délibération n° 230226-C05

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260223-230226_C05-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du lundi 23 février 2026

Date de convocation : **10 février 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **27 février 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **9** – Présents : **7** – Votants : **8**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Pascale GUILCHER, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Etiennette HOUEE, Jean-Yves BUARD, Marie-Line HERCOUET.
Absents excusés – Procurations : Mme Josiane HOUEE donne procuration à Mme Pascale GUILCHER.
Absents excusés – Sans procuration : Mme Marie-Christine LE CRUBIERE.
Secrétaire de séance : Mme Mélanie LAUTRIDOU.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Budget CCAS – Subventions 2026

Monsieur le Président propose de voter les subventions 2026, avec un montant identique à celui de 2025, soit :

Intitulé	Montant voté
Secours Populaire Français de Dinan	295,00 €
Secours Catholique des Côtes d'Armor de Saint-Brieuc	295,00 €
Restos du Cœur de Dinan	295,00 €
Banque Alimentaire de Dinan – Solidarité Pays de Dinan	295,00 €

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 8 voix POUR :

- **Votent** les subventions présentées ci-dessus,
- **Autorisent** Monsieur le Président et/ou Madame Pascale GUILCHER, Vice-Présidente, à procéder au versement des diverses subventions accordées.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **27/02/2026**
De son affichage en mairie le **27/02/2026**

Le Président, **Didier MIRIEL**

La secrétaire, **Mélanie LAUTRIDOU**

Pour expédition conforme

Le Président, **Didier MIRIEL**